

Sport éthique 2.0

1^{er} décembre 2021



Ce n'est pas notre vision du sport

- En effet, 8 % des titulaires de Cards déplorent un incident concret, lors duquel ils ont été fortement mis sous pression, offensés, harcelés ou clairement surmenés.
- Depuis début 2021, INTEGRITY a reçu plus de 60 signalements, faisant pour la plupart état de faits de violence physique ou psychique.

Photo d'illustration

swiss
olympic

**MES BLEUS NE
VIENNENT PAS
QUE DE MES
CHUTES.**

**ARE YOU
OK?**

Ce n'est pas notre vision du sport

- Au niveau de l'encadrement des athlètes, les résultats de l'étude « Sport d'élite Suisse 2019 » ont révélé des valeurs tout juste en dessous de la moyenne internationale.
- Le rapport d'enquête du DDPS atteste de répercussions sur la santé physique et mentale des athlètes pratiquant des sports de composition axés sur la technique. 20 à 40 % des athlètes sont victimes d'incidents.

Photo d'illustration

 swiss
olympic

**JE DOIS CONTINUER
À M'ENTRAÎNER
MALGRÉ DE FORTES
DOULEURS. LA
PRESSION EST
ÉNORME.**

**ARE YOU
OK?**

Ce n'est pas notre vision du sport

- Le sport de performance comprend des facteurs qui offrent un terreau fertile à la violence :
 - Logique de financement : le gagnant emporte toute la mise
 - Athlètes considérés comme des marchandises
 - Manque de connaissances sur le devoir de vigilance
 - Manque de connaissances sur la violence
 - Surveillance défailante
 - Absence d'interlocuteurs/de personnes de confiance externes
 - Pas de possibilité de sanction

Photo d'illustration

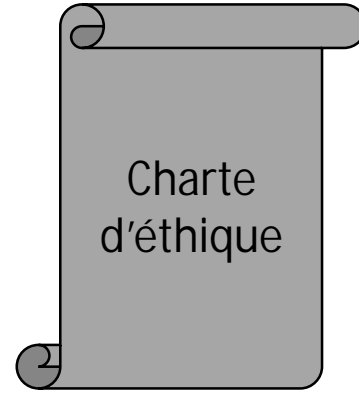
swiss
olympic

**MÊME SI JE
PARTICIPE À TOUS
LES ENTRAÎNE-
MENTS, JE NE FAIS
PAS PARTIE DE
L'ÉQUIPE.**

**ARE YOU
OK?**



Sport éthique 2.0



Instaurer une systématique, le respect des engagements pris et la cohérence

Concept de prévention



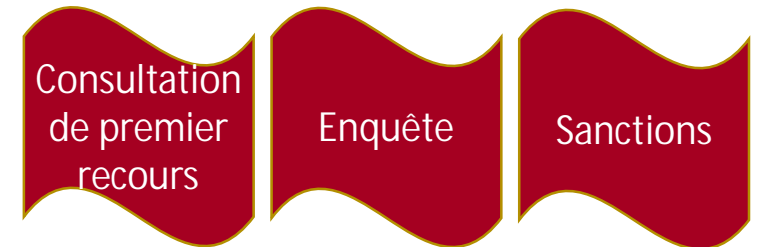
Prévention

Contrôle et surveillance



Contrôle

Swiss Sport Integrity CD



Intervention

Les Statuts en matière d'éthique

Charte d'éthique

Fondements juridiques

Service de signalement et
d'enquête

Statuts en
matière
d'éthique

SSI

CD

Les nouveaux Statuts en

- Organisations sportives/personnes physiques
- Lien indirect avec le sport également
- Sélection/matches truqués/dopage

Introduction

1. Domaine d'application
2. Manquements à l'éthique
3. Abus
4. Devoirs de participation
5. Procédure
6. Conséquences
7. Transmission des informations
8. Dispositions finales et transitoires

- Mauvais traitement, abus, incitation à un comportement antisportif
- Devoir d'assistance

- Transfert des droits et obligations
- Collaboration intensive

- Procédure détaillée
- Consultation de premier recours
- Protection

- Mesures de soutien et mesures complémentaires

- Organisations sportives concernées
- Grand public

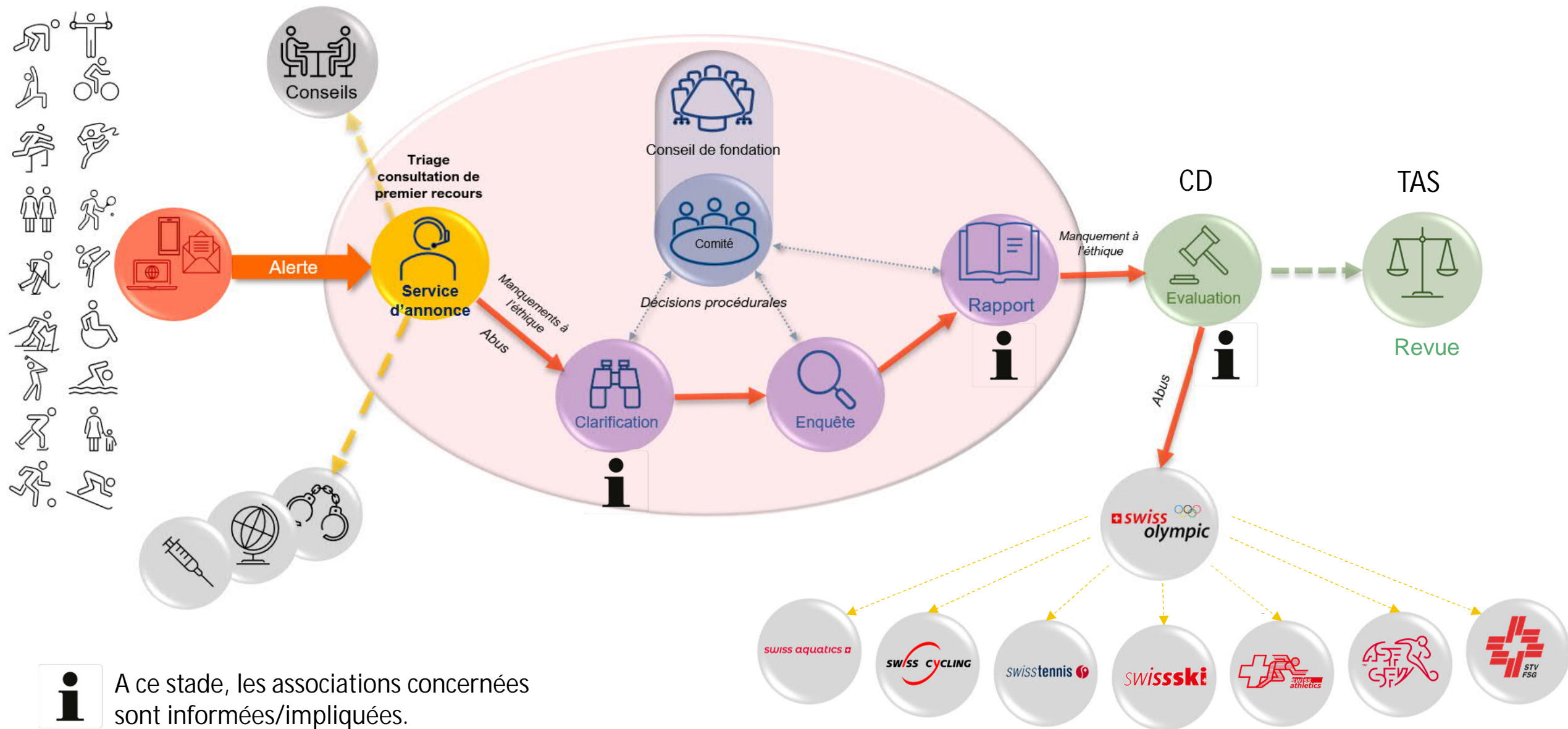
2.1.1 Discrimination et inégalité de traitement

Cette infraction désigne la discrimination et l'inégalité de traitement qui ne peut pas être justifiée objectivement vis-à-vis d'autres personnes en raison de leur couleur de peau, de leurs origines, de leur nationalité, de leur origine sociale, de leur sexe, de leur âge, d'un handicap, d'une maladie mentale, de leur langue, de leur religion, de leur opinion politique ou de leur opinion divergente, de leur statut, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou pour toute autre raison.

4.3 Obligation de signalement des personnes occupant une fonction d'assistance ou de surveillance particulière

¹Les personnes soumises aux présents Statuts en matière d'éthique qui exercent une fonction particulière d'assistance ou de surveillance au sein d'une organisation sportive – par exemple entraîneurs, personnel encadrant, supérieurs et supérieures hiérarchiques directs ou indirects du personnel encadrant ou supérieurs et supérieures hiérarchiques du personnel d'organisations sportives – sont tenues de communiquer les manquements à l'éthique constatés à Swiss Sport Integrity.

Swiss Sport Integrity



Qu'est-ce que cela signifie pour nous ?

Organisations sportives soumises aux Statuts

Quelle tâche m'incombe par rapport à mon rôle ? A quel niveau dois-je assumer un devoir d'assistance ? Que puis-je faire pour soutenir au mieux le fonctionnement du système de signalement ? Quand dois-je faire un signalement ?

Organisations sportives qui ne sont pas soumises aux Statuts

Comment puis-je être impliqué dans le système ? Puis-je transmettre ou recevoir des informations ? Peut-on enquêter sur mon rôle ? Que puis-je faire pour soutenir au mieux le fonctionnement du système de signalement ?

A partir du 1^{er} janvier 2022 :



sportintegrity.ch

Main National Partners



Premium Partners

